

POLITIQUE SANTE SECURITE EDF RENOUEVABLES

NOTE D'ORGANISATION

EDF Renouvelables fait sienne l'ambition portée par le groupe EDF d'être une référence en santé sécurité et la traduit par ces trois objectifs : **pas d'accident mortel, réduire résolument tous les accidents du travail, et protéger la santé.**

Pour atteindre ces objectifs, EDF Renouvelables s'appuie sur les engagements suivants :

1. Poursuivre le renforcement de notre organisation en matière de santé sécurité;
2. Impliquer les managers;
3. Responsabiliser les salariés ;
4. Partager nos objectifs avec nos prestataires;
5. Améliorer la qualité de vie au travail.

Cette note a pour objectif de préciser les principales exigences associées à ces engagements majeurs. Ces exigences sont applicables à chaque société contrôlée par EDF Renouvelables.

1. RENFORCER NOTRE ORGANISATION EN SANTE SECURITE

Nous nous assurerons de fournir un cadre structurant à l'échelle du groupe, de partager nos expériences et de développer notre expertise sur les sujets de santé et sécurité.

Un système documentaire sera établi, maintenu et mis à jour pour définir, encadrer ou accompagner nos pratiques en matière de santé sécurité.

Une organisation sera mise en place pour permettre l'identification et la prise en compte des exigences en santé sécurité – réglementaires ou autres – applicables à nos activités.

Des objectifs chiffrés seront définis à l'échelle du groupe pour une période de trois ans minimum, et déclinés localement, et pourront être revus annuellement sur la base des résultats atteints.

Un programme santé sécurité sera défini à l'échelle du groupe pour une durée de trois ans minimum, et décliné localement, pour permettre d'atteindre les objectifs fixés.

La performance santé sécurité (objectifs et programme) sera suivie, analysée et partagée périodiquement. En particulier, une revue annuelle sera réalisée afin d'effectuer le bilan de l'année écoulée et de revoir les objectifs et actions de l'année suivante, dans un but d'amélioration continue.

Les événements jugés significatifs seront analysés et les retours d'expérience partagés.

| Titre | Révision | Date | N° de page |
|--|----------|------------|------------|
| Politique Santé Sécurité – Note d'organisation | 0 | 12/02/2016 | Page 1 / 4 |

Chaque entité désignera un représentant santé sécurité et une communauté Santé Sécurité, rassemblant les représentants de chaque entité, veillera de façon régulière à coordonner le déploiement de la politique et à partager les expériences.

Des visites ou revues d'experts santé sécurité seront organisées au sein des entités du groupe pour identifier et partager les bonnes pratiques.

2. IMPLIQUER LES MANAGERS

Nous impliquerons les managers à tous les niveaux de l'organisation pour qu'ils soient les premiers acteurs du déploiement de la politique santé sécurité.

Les managers feront preuve d'exemplarité sur les sujets santé sécurité. En particulier, les managers réaliseront des Visites Hiérarchiques de Sécurité, contribueront au déploiement des Messages Sécurité, et participeront aux analyses d'accidents significatifs survenus dans leur périmètre d'activité.

Les managers intégreront les attentes en matière de santé sécurité au sein de leurs activités.

La performance des managers en santé sécurité sera évaluée sur la base d'objectifs d'activité et objectifs individuels préalablement définis.

Des programmes de formation adaptés seront développés et proposés aux managers pour leur permettre d'accompagner efficacement le déploiement de la politique dans leur périmètre d'activité.

L'équipe de direction sera associée aux revues annuelles santé sécurité.

3. RESPONSABILISER LES SALARIÉS

Nous responsabiliserons les salariés pour que la santé sécurité soit une des composantes essentielles du professionnalisme et que chacun soit acteur de sa propre sécurité et de celle des autres.

Des objectifs individuels en lien avec la santé sécurité seront définis pour chaque salarié, selon leurs activités et leurs responsabilités.

Des programmes de formation seront développés pour accompagner le salarié, dès son arrivée et tout au long de sa présence dans l'entreprise, afin de lui donner les moyens et compétences nécessaires pour effectuer son travail en toute sécurité.

| Titre | Révision | Date | N° de page |
|--|----------|------------|------------|
| Politique Santé Sécurité – Note d'organisation | 0 | 12/02/2016 | Page 2 / 4 |

Un plan de formation santé sécurité sera défini chaque année et sa mise en œuvre fera l'objet d'un suivi régulier.

Un système de remontée des presque accidents et situations dangereuses (incluant des propositions d'actions correctives ou préventives), sera mis en place pour permettre à chacun d'être acteur de sa sécurité et de celle des autres.

Des campagnes de communication ou de sensibilisation santé sécurité seront organisées régulièrement à l'échelle du groupe et relayées localement.

4. PARTAGER NOTRE AMBITION AVEC NOS PRESTATAIRES

Nous partagerons notre ambition avec nos sous-traitants et fournisseurs pour les faire adhérer à notre culture et garantir le respect de nos engagements.

Un support approprié sera apporté à nos projets pour que nos exigences santé sécurité soient correctement prises en compte et respectées par les prestataires impliqués.

Nos sous-traitants et fournisseurs feront l'objet d'une évaluation, d'une sélection, d'un engagement, et d'un suivi, prenant en compte des critères santé sécurité.

La sécurité de nos installations ou équipements sera évaluée le plus en amont possible, en lien avec nos fournisseurs, de façon à minimiser les impacts sur la santé ou la sécurité des personnes qui les utilisent.

Une représentation sera assurée dans les principaux réseaux professionnels des énergies renouvelables afin de collecter les informations, pratiques, ou recommandations santé sécurité du métier et faire entendre notre point-de-vue.

5. AMELIORER LA QUALITE DE VIE AU TRAVAIL

Nous développerons et intégrerons une démarche visant à améliorer la qualité de vie au travail.

Les dangers auxquels les salariés peuvent être exposés dans le cadre de leur activité seront identifiés et les risques qui en découlent seront évalués, de façon à définir les actions de prévention nécessaires à mettre en œuvre pour protéger leur santé.

Une démarche sera prise pour adapter le travail aux possibilités des salariés en tenant compte de leur état de santé, tant dans un contexte d'activité normale qu'au regard de circonstances particulières.

| Titre | Révision | Date | N° de page |
|--|----------|------------|------------|
| Politique Santé Sécurité – Note d'organisation | 0 | 12/02/2016 | Page 3 / 4 |

Une documentation spécifique sur les thématiques liées à la qualité de vie au travail sera développée pour accompagner la mise en œuvre des actions de prévention définies.

Une organisation sera mise en place pour permettre aux salariés de s'exprimer sur les sujets santé sécurité qui les concernent et de faire des propositions d'amélioration innovantes.

| Titre | Révision | Date | N° de page |
|--|----------|------------|------------|
| Politique Santé Sécurité – Note d'organisation | 0 | 12/02/2016 | Page 4 / 4 |